

## Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2010

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **25 mai 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, fixant les modalités de coopération entre l'une et l'autre pour assurer la collecte des encombrants déposés par les habitants sur les trottoirs de la Ville.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable autant de fois que les deux parties le jugeront nécessaire à la bonne organisation de ce service public local. Elles pourront toutefois y mettre fin par accord réciproque et amiable moyennant un préavis de trois mois.

Les frais nécessaires à la mise en œuvre de ce service par la Ville seront remboursés, après exécution, par la Communauté de Communes du Pays de Redon sur la base d'un coût horaire de 68,56 euros pour la collecte et de 44,23 euros pour les temps de transfert, le total ne devant pas excéder 7 000 euros.

- **25 mai 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, fixant les modalités de coopération entre l'une et l'autre pour assurer l'entretien courant des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Redon, situés sur le territoire de la Ville.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, renouvelable autant de fois que les deux parties le jugeront nécessaire à la bonne organisation du service public local. Elles pourront toutefois y mettre fin par accord réciproque et amiable moyennant un préavis de trois mois.

Les frais nécessaires à la mise en œuvre de ce service par la Ville seront remboursés, après exécution, par la Communauté de Communes du Pays de Redon sur la base d'un coût horaire de 30 euros pour un total n'excédant pas 4 000 euros.

- **31 mai 2010** : Signature d'un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, passé selon la procédure adaptée avec le Cabinet Archipôle de Rennes pour un montant de 57 527,60 euros TTC.

- **17 juin 2010** : Institution d'une régie temporaire d'avances auprès du service Education Jeunesse de la Ville pour faciliter le fonctionnement d'un camp de vacances organisé du 21 au 28 août 2010 pour un groupe de jeunes en Dordogne.

La régie permet d'effectuer un règlement des dépenses près des commerçants et autres prestataires. Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé à 2 980 euros.

- **17 juin 2010** : Signature d'un contrat de maintenance avec la société ABH Ascenseurs de Pacé pour la maintenance de l'ascenseur de l'Espace Jean Jaurès, situé 7 rue des Douves à Redon.

Ce contrat est souscrit pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes de trois ans, moyennant un coût annuel de 1 620,03 € TTC.

- **21 juin 2010** : Signature d'un marché pour la réfection de trottoirs et de chaussées dans diverses rues, passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise SCREG de Noyal sur Vilaine pour un montant de 47 444,66 euros TTC.

- **30 juin 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Maître Joël CAROFF, domicilié 2 rue des Doutes à Redon, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 18 du parking municipal, situé rue des Doutes.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

- **1<sup>er</sup> juillet 2010** : Signature d'un contrat de maintenance avec l'Agence Française Informatique (AFI) de Sammeron (77) pour la maintenance de certains logiciels utilisés par les Services Techniques de la Ville.

Ce contrat est souscrit pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, renouvelable ensuite par reconduction expresse, pour une durée globale ne pouvant excéder trois ans, moyennant un coût annuel de 2 169,02 € TTC.

- **1<sup>er</sup> juillet 2010** : Signature d'un marché pour l'acquisition de matériels de nettoyage passé selon la procédure adaptée avec les attributaires suivants :

➤ Lot n° 1 : aspirateurs de voirie : Société Carré Galopin de Loudun (86)

pour un montant de 17 721,31 euros TTC

➤ Lot n° 2 : balayeuse : Société Europe Service d'Aurillac (15)

pour un montant de 139 439,25 euros TTC duquel est déduit le montant de 9 500 euros TTC pour la reprise de l'ancien matériel.

- **8 juillet 2010** : Signature d'un marché pour la fourniture de matériels destinés à la Maison des Fêtes et à la salle des sports, passé selon la procédure adaptée avec les attributaires suivants :

➤ Lot n° 1 : podium : Société Ouest Collectivités de Saint-Grégoire

pour un montant de 14 836,38 € TTC

➤ Lot n° 2 : dalles de protection de sols : Entreprise Art Dan de Dourdan (91)

pour un montant de 13 275,60 € TTC

- **9 juillet 2010** : Signature d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de l'évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme, passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise Prigent et Associés de Rennes pour un montant de 16 744 euros TTC.

- **9 juillet 2010** : Signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de service de télécommunication avec la société ISATIS de Couëron (44) pour un montant de 4 365,40 euros TTC.

- **2 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Monsieur Bruno HOUSSIN, domicilié 2 avenue de la Gare à Redon, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 15 du parking municipal, situé rue des Doutes.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

- **11 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Monsieur Jean-Claude ROBIC, domicilié 11 rue Victor Hugo à Redon, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 26 du parking municipal, situé rue des Doutes.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

- **16 août 2010** : Signature d'un avenant au marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme concernant l'aménagement de l'îlot STEF, passé selon la procédure adaptée avec le Cabinet Archipôle de Rennes pour un montant de 8 013,20 euros TTC.

- **19 août 2010** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association "La Fédé", fixant les conditions d'occupation de la salle des greniers à sel, située 36 rue du Port, pour y assurer des répétitions de spectacles dans le cadre du Calendrier de l'Avent.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, du 6 septembre au 2 décembre 2010. Toute utilisation supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

- **30 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la société d'horticulture de Redon, fixant les conditions d'occupation de la salle des jardins Saint-Conwoïon, située chemin du Bois des Chapelets, pour y exercer l'activité d'art floral.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 24 septembre 2010 jusqu'au 25 juin 2011, moyennant le versement d'un loyer horaire de 4,45 euros, correspondant aux frais de fonctionnement.

- Par 26 voix pour et 1 abstention, **EMET** un avis favorable à la prise de compétence "activités de plein air et de pleine nature liées à la natation, au nautisme (non motorisé) et à l'escalade" par la Communauté de Communes du Pays de Redon et à la modification des statuts subséquente.

- A l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement de l'étude préliminaire du bâtiment voyageurs de la gare réalisée par la SNCF, dans le cadre du Pôle d'Echanges Multimodal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de ladite étude et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Ville.

- A l'unanimité, **RAPPORTE** sa délibération du 11 juin 2010, **ADOpte** le plan de financement de la restructuration des halles, qui se présente comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	641 900,00 €	FISAC	A déterminer
Provisions pour imprévus	15 000,00 €	Fonds parlementaires	10 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre et bureau d'études	80 558,00 €	Fonds de concours CCPR	80 000,00 €
Missions diverses (contrôle technique, SPS, OPC)	14 000,00 €	Pays de Redon et de Vilaine	150 000,00 €
Signalétique commerciale	8 000,00 €	Autofinancement Ville (variable suivant FISAC)	519 458,00 €
<b>Total Dépenses HT</b>	<b>759 458,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>759 458,00 €</b>

**SOLLICITE** l'attribution de financements auprès des divers organismes et institutions précités pour l'investissement et une subvention du FISAC au titre du fonctionnement pour les actions de promotion des halles à l'ouverture (communication) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- A l'unanimité, **EMET**, dans le cadre de la transformation en contrats d'association des contrats simples liant à l'Etat les écoles privées Notre-Dame et Saint-Michel, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, un avis favorable sur le principe de prise en charge, à parité de financement, des dépenses de fonctionnement des écoles privées redonnaises pour les seuls élèves domiciliés sur le territoire communal redonnais, scolarisés en classes élémentaires et maternelles et **DIT** qu'une convention sera établie avec les établissements privés redonnais pour préciser les modalités de la prise en charge par la Ville des dépenses de fonctionnement des écoles privées.

- A l'unanimité, **FIXE** pour l'année 2011 le forfait versé aux écoles privées de Redon à 850 euros par élève redonnais inscrit dans lesdites écoles à la rentrée scolaire 2010/2011 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 4 aux conventions conclues entre la Ville de Redon et les écoles privées Notre-Dame et Saint-Michel.

- Par 21 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, **DECIDE** d'accorder une subvention d'équipement de 63 225 € au Comité Redonnais de l'Enseignement Catholique pour aider au financement de la rénovation de la façade Nord de l'île Sud du cloître de l'abbaye Saint-Sauveur, **PRECISE** que cette subvention est prévue au budget 2010 au compte 2042 : "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé" et sera amortie sur 5 ans et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec le Comité Redonnais de l'Enseignement Catholique.

• A l'unanimité, **ACCEPTE** de participer chaque année à l'accueil d'un jeune volontaire européen dans le cadre du Service Volontaire Européen, **PRÉCISE** que la participation s'élève à 110 euros par mois d'accueil et pourra être réalisée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année dans la limite de 10 % du montant initial, **ATTRIBUE**, pour l'année 2010, une subvention de 990 euros à la MAPAR et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – exercice 2010 au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

• A l'unanimité, **DECIDE** d'actualiser la liste des biens à amortir et leurs durées d'amortissement et **DIT** que les immeubles de rapport relevant d'immobilisations intégrées à l'actif après le 1<sup>er</sup> janvier 1996, n'ayant pas donné lieu à amortissement dans l'année suivant leur intégration, commenceront à être amortis à compter de l'exercice 2010.

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget Ville de l'exercice 2010 et **PRÉCISE** que cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : ..... 21 423,00 €  
Investissement : ..... 24 760,00 €

• Par 21 voix pour et 7 abstentions, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de prestation de services avec Monsieur Antoine MOUTEL, Médecin généraliste, avec pour mission d'assurer la coordination entre les partenaires associés à la mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé et **FIXE** la rémunération sur la base de 22 euros par enfant bénéficiaire d'un Projet d'Accueil Individualisé, actualisable suivant l'évolution du tarif de la consultation médicale applicable aux médecins généralistes.

• A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec les transports Maury l'avenant n° 6 à la convention de transport urbain, fixant le prix de la prestation journalière à 115 € TTC, et ce pour une durée de six mois.

• A l'unanimité, **DECIDE** de vendre les parcelles cadastrées section G n° 1315, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351 et 1353, situées rue de Cotard et représentant une superficie totale de 318 m<sup>2</sup>, à la Communauté de Communes du Pays de Redon au prix de 8 318,98 euros et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **FIXE** la surtaxe eau pour l'exercice 2011 à :

- 0,34 euro par m<sup>3</sup> jusqu'à 6 000 m<sup>3</sup>,
- 0,25 euro par m<sup>3</sup> au-delà de 6 000 m<sup>3</sup>,

et **FIXE** la surtaxe assainissement pour l'exercice 2011 à :

- prime fixe : 5,98 euro par usager,
- 0,36 euro par m<sup>3</sup>.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le rapport d'activités de la S.A.D.I.V. pour l'exercice 2009.

• **PREND CONNAISSANCE** des rapports du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement, établis pour l'année 2009.

• **PREND CONNAISSANCE** des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, établis pour l'année 2009.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Redon pour l'exercice 2009.

Vu pour être affiché le 11 octobre 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 11 octobre 2010

Le Maire,

Vincent BOURGUET